

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

1. Dépose des ouvrages existants : 150 ml

L'entreprise devra réaliser :

- La dépose complète des gouttières existantes dégradées ;
- La dépose des naissances existantes corrodées ;
- La dépose des éléments de fixation existants (crochets, colliers, supports) devenus inadaptés ;
- Le tri, chargement et évacuation des déchets vers une filière agréée.

Toutes les précautions devront être prises afin de ne pas détériorer la couverture, la rive de toiture ou les façades existantes.

2. Gouttières : 150 ml

- Fourniture et pose de gouttières identiques à celles déposées ;
- Remplacement de crochets ou supports galvanisés sur la planche de rive ;
- Respect d'une pente minimale d'écoulement d'environ 1.5 % vers les naissances ;
- Réalisation des jonctions, soudures ou raccords étanches ;
- Pose des accessoires nécessaires : angles, fonds de gouttière, éclisses, etc.

Les ouvrages devront être alignés, solidement fixés et parfaitement étanches.

3. Naissances : 50 unités

- Découper entre 15 et 30 cm la gouttière de part et d'autre de la naissance rouillée ;
- Fourniture et pose de naissances neuves avec une nouvelle longueur de gouttières compatible avec l'existante ;
- Assurer leur fixation et leur parfaite étanchéité de part et d'autre ;
- Prévoir les raccords nécessaires pour la liaison de la naissance avec les descentes d'eaux pluviales.

4. Descentes d'eaux pluviales (DEP) : 50 unités

- Fourniture et pose de tuyaux de descente en PVC ;
- Mise en place des coudes nécessaires au raccordement avec les naissances ;
- Pose de colliers de fixation galvanisés, espacés conformément aux règles de pose ;
- Raccordement en pied de descente vers le dispositif d'évacuation existant (regard ou puisard).

5. Feuillards 200 unités :

- Fourniture et pose de feuillards au droit d'un crochet de fixation de gouttières sur d'eux.

6. Colliers de fixation de DEP : 20 unités :

- Remplacement de colliers de fixation de DEP.

7. Finitions et contrôles

Les travaux comprendront également :

- Le contrôle du bon écoulement des eaux pluviales (essais au tuyau d'arrosage) ;
- Le resserrage et réglage des fixations ;
- Le nettoyage complet des zones d'intervention ;
- L'évacuation de l'ensemble des gravats et déchets.

8. Prescriptions générales

Les travaux devront être réalisés :

- Conformément aux DTU et règles professionnelles en vigueur ;
- Dans le respect des règles de sécurité pour les travaux en hauteur ;
- En protégeant les ouvrages existants (façades, menuiseries, couverture).